DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE NOUVELLE
LIVAROT – PAYS D'AUGE

Délibération **N°** 11.12.2023 / **04**

LUNDI 11 DECEMBRE 2023 à 18 HEURES 30

SÉANCE PUBLIQUE
AU TELECENTRE
Rue Delaplanche à LIVAROT

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre de présents : 38
Nombre de pouvoirs : 6
Absents sans pouvoirs : 25
Majorité absolue : 35

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le 11 décembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 05 décembre 2023, s'est réuni en séance publique, au Télécentre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

Etaient présents : Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mme Josette BRACONNIER, Mr Frédéric CANET, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Géraldine DE BONAFOS, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mme DOLIGEZ, Mr Bernard DORIO, Mme Mireille DROUET, Mr Thibault ECALARD, Mr Alain FOUQUET, Mr François GILAS, Mr Philippe GUILLEMOT, Mme Edwige HAYS, Mme Véronique HOMMAIS, Mr Arnauld JERU, Mme Jacqueline JULIEN, Mr Didier LALLIER, Mr Denis LE GOUT, Mme LECOQ Sandrine, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Philippe LESAULNIER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mr Joël LOUËT, Mme Françoise MECKERT, Mr Dominique MOREAU, Mme Pascale PAYNEL, Mme Emilie PIEDNOIR, M. Michel PITARD, Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mr Philippe SOETAERT, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Jean TURQUETY, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES, formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mr Jean-Claude BENARD, pouvoir à Mr Guillaume ANNE
- Mr Jack BOISJOLY, pouvoir à Mme Véronique HOMMAIS
- Mme Martine DESHAYES, pouvoir à Mme Josette BRACONNIER
- Mme Marianne FLORAT, pouvoir à Mme Jacqueline JULIEN
- Mme Anne-Marie SEGUIN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTS
- Mme Isabelle VAN DER TUIJN, pouvoir à Mr Xavier LEMARCHAND.

Absents excusés :

- Mr Daniel ANTOINE
- Mme Vanessa BONHOMME
- Mme Estelle PLANCHON.

Absents :

- Mme Virginie BARRIERE
- Mr Patrick BEAUJAN
- Mme Evelyne BOUDEVIN
- Mr Nicolas CHEREL
- Mme Solène CUDENNEC
- Mr Régis DUBOIS
- Mr Jérôme EDON
- Mr Fabrice FOUCHET
- Mr Mickaël FOUQUET
- Mme Violaine GAUDEMER
- Mme Sylvaine HOULLEMARE
- Mr Mickaël LAFOSSE
- Mme Virginie LAURO
- Mme Jeannine LECLERC
- Mr Christophe LERNER
- Mme Stéphanie MARTIN
- Mme Laure MONTREUIL
- Mme Christine MOTTÉ
- Mr Arnaud PHILIPPE
- Mme Pascaline PHILIPPON
- Mme Chantal POUCHARD.
- Mme Audrey QUERUEL.

Mr Philippe LESAULNIER est désigné secrétaire de séance.

AUTORISATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE LIVAROT –PAYS D'AUGE AU MAIRE POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, *dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent*, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 821 367,67 € (< 25% x 3 285 470,66 €)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Compte 204 – Subventions d'équipement versées 203 973,00 € x 25% = 50 993,25 €
Compte 21 – Immobilisations corporelles 3 072 402,66 € x 25 % = 768 100,67 €
Compte 23 – Immobilisations en cours 9 095,00 € x 25 % = 2 273,75 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal devra décider d'accepter les propositions de Monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements 2024 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).

Pour extrait certifié conforme au registre, le 11 décembre 2023.

Le Maire de la Commune,
« Livarot – Pays d'Auge »
Frédéric LEGOUVERNEUR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060515-20231211-2023-12-12-04-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/12/2023